

Le saviez-vous ?

La région est classée par arrêté préfectoral pour la production de semences de betterave sucrière et, dans ce contexte, la destruction des betteraves sauvages non-sucrières est autorisée par les producteurs du secteur afin d'éviter l'hybridation des espèces.

Ainsi les agriculteurs parcourent régulièrement le village afin de détruire ces plants (photos ci-dessous). Vous pouvez participer à cette campagne en les détruisant vous aussi sur vos propriétés.

